

Image not found or type unknown



Paielement du bonus apres la demission

Par **lenapaca**, le **20/03/2012** à **14:43**

Bonjour,rrnrj'ai démissionne de mon entreprise le 5 Mars 2012. Le paiement du bonus pour l'anee 2011 est prévu début Avril. Mon dernier jour a l'entreprise est le 5 Juin 2012.rnrnMon entreprise refuse me payer le bonus pour la raison de ma démission avant le paiement: est-il légal de faire ça? rnrnMon manager est base a Londres et c'est la procédure qu'elle suivit pour les employés en Angleterre. Pourtant j'ai le contrat français et ça me parait bizarre de pas avoir la droit a un bonus de l'année précédente pour les raisons mentionnes.rnrnMerci d'avance.